

Entre
25 et 30
ans

un frottis
tous les 3
ans

un frottis tous les 3 ans (après 2 tests réalisés à 1 an d'intervalle et dont les résultats sont normaux).

Entre
30 et 65
ans

un test HPV
tous les 5
ans

un dépistage par test HPV, tous les 5 ans.

Il a pour objectifs de réduire le nombre de nouveaux cas de cancers du col de l'utérus et la mortalité liée à ce cancer, d'améliorer l'information ainsi que la qualité du suivi ou des soins. Il garantit à chaque femme un accès égal au dépistage sur l'ensemble du territoire et un niveau de qualité élevée.

Chaque année en France:

200 000
tests de dépistage
anormaux

3 000
nouveaux cas
diagnostiqués

32 000
lésions précancéreuses,
ou cancéreuses

1 100
décès



**Pour en savoir plus,
parlez-en à votre
médecin ou votre sage-
femme**

**Le dépistage du cancer
du col de l'utérus s'adresse
aux femmes :**

- n'ayant pas eu d'hystérectomie totale (ablation de l'utérus et du col de l'utérus),
- âgées de 25 à 65 ans,
- ayant ou non des rapports sexuels,
- vaccinées ou non contre le papillomavirus (HPV).



**DÉPISTAGE DU
CANCER DU COL
DE L'UTÉRUS**

LE CANCER DU COL DE L'UTÉRUS, C'EST QUOI?

Le cancer du col de l'utérus est provoqué par un virus de la famille des papillomavirus humains (HPV) ; ce virus se transmet par voie sexuelle. En général, le corps parvient à l'éliminer mais, dans certains cas, l'infection peut persister et provoquer des lésions au niveau du col de l'utérus. Ces lésions sont susceptibles, pour certaines, d'évoluer à terme vers un cancer.

Il existe deux moyens complémentaires de limiter ce risque :

un test de dépistage, pour toutes les femmes de 25 à 65 ans

une vaccination contre les papillomavirus humains (HPV) pour les jeunes filles et tous les jeunes garçons de 11 à 14 ans avec un rattrapage vaccinal possible entre 15 et 19 ans.



J'ai entre 25 et 65 ans

90% des cancers du col de l'utérus peuvent être évités

JE PRENDS RENDEZ-VOUS

chez:

- un gynécologue
- un médecin généraliste
- une sage-femme
- un centre de santé
- un centre de planification



JE RÉALISE LE TEST

L'examen se fait en position gynécologique (allongée, jambes relevées). Le professionnel de santé prélève délicatement des cellules au niveau du col de l'utérus à l'aide d'une petite brosse. L'examen prend quelques minutes et n'est généralement pas douloureux, même si une gêne peut être ressentie.

JE RECOIS LES RESULTATS

Les résultats sont envoyés quelques jours après l'examen par le laboratoire, avec copie au préleveur. Dans 96 % des cas, le résultat est normal. Dans 4 % des cas, le résultat est anormal. Cela ne signifie pas que vous avez un cancer ou une lésion précancéreuse du col de l'utérus mais que des cellules anormales ont été détectées. Pour savoir à quoi cette anomalie est due, votre professionnel de santé peut vous recommander des examens complémentaires

Il est possible que le cancer du col de l'utérus ne cause aucun signe ni symptôme aux tout premiers stades de la maladie.

Les signes et symptômes du cancer du col de l'utérus comprennent ceux-ci :

- saignements vaginaux en dehors des périodes de règles
- douleur lors des relations sexuelles
- saignements après les rapports sexuels
- pertes blanches
- douleur dans le bas du dos, qui peut descendre le long d'une ou des deux jambes
- une gêne pour uriner, envie pressante et continue d'aller à la selle

D'autres affections médicales peuvent causer les mêmes symptômes que le cancer du col de l'utérus.

Un examen gynécologique pourra alors vous rassurer ou détecter au plus vite une tumeur, dont le stade de développement sera précisé par d'autres examens